Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

PRÉ-BOCAGE
INTERCOM-NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 36
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.
Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.
Étaient absents excusés : Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,
Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.
Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.
Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

DELIBERATION 20230208-25 : ENV_GEMAPI PROPOSITION DE COOPERATION AVEC TER'BESSIN

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,
Vu le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2021 – 2024 de Pré-Bocage Intercom signé le 21/01/2022 avec notamment l'Agence de l'eau Normandie.
Vu le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) 2021 – 2024 du Syndicat Mixte TER Bessin signé le 26/01/2022 avec notamment l'Agence de l'eau Normandie.

Considérant la nécessité d'un programme commun de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de la Drôme ;

Le Bassin Versant de la Drôme traverse le territoire de Pré-Bocage Intercom et du syndicat mixte Ter'Bessin, dotés statutairement de la compétence GEMAPI qu'ils exercent en propre.

L'exercice de la compétence GEMAPI se fonde sur une approche globale de la gestion des rivières et des milieux aquatiques, à l'échelle de masse d'eau ou de bassin versant. Elle s'appuie sur un programme pluriannuel établi à la suite d'un diagnostic (étude menée en 2017 sous groupement de commande Isigny Omaha Intercom, Bayeux Intercom, Saint-Lô Agglo, Souleuvre en Bocage et Pré-Bocage Intercom) réactualisé en 2022 par le technicien GEMAPI de Ter'Bessin.

Sur la base de ce diagnostic, des CTEC de Pré-Bocage Intercom et de Ter'Bessin et d'échanges avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en 2022, une Programmation Pluriannuelle (2023-2024) de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE) des milieux aquatiques a été établie entre Pré-Bocage Intercom et Ter'Bessin dans une volonté de s'engager dans une démarche commune de mutualisation de leurs moyens à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

Les objectifs de ce programme visent la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques (fleuves, rivières, étangs...) et humides (marais, prairies hygrophiles, tourbières...) en application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau visant le "Bon Etat Ecologique des cours d'eau" et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie 2022-2027.

Les travaux du programme d'actions 2023-2024 seront réalisés dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG), en association avec les acteurs territoriaux et partenaires concernés.

Afin de répondre aux objectifs du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) signé auprès de l'Agence de l'Eau, une réflexion concernant une future coopération avec Ter'Bessin prend forme.

Les membres de la commission Environnement réunis le 19 janvier 2023 ainsi que le Bureau Communautaire réuni le 31 janvier 2023 ont émis un avis favorable quant à la conclusion d'une collaboration.

En 2023, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ayant pour objet de désigner le syndicat mixte Ter'Bessin comme mandataire d'une partie des attributions de Pré-Bocage Intercom, maître d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien inscrits au programme pluriannuel à engager sur sa partie de territoire est signée entre les deux collectivités.

Ladite convention précise les modalités techniques et financières de délégation de Pré-Bocage Intercom (déléguant), à Ter'Bessin (délégataire), pour engager, piloter et réaliser les études préalables et les travaux ; ainsi que les modalités de contrôle du mandat de délégation.

Le contrat a pour objet de confier au délégataire l'exercice des attributions suivantes :

- Le montage et le dépôt des dossiers réglementaires ;
- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix de l'attributaire, du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution ;
- La préparation, la passation, la signature, après approbation du choix des attributaires, des marchés publics de travaux, ainsi que le suivi de leur exécution ;
- Le versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux ;
- Le montage et le dépôt des dossiers de demande de subvention auprès des financeurs.

La délégation de la maîtrise d'ouvrage se fait dans le cadre d'un contrat apportant des stipulations relatives au contrôle du maître de l'ouvrage sur le mandataire.

Ainsi, Pré-Bocage Intercom conserve un pouvoir de décision préalable sur les moments clés, tel que :

- La rédaction d'un avenant qui doit faire l'objet d'une décision signée du Président de Pré-Bocage Intercom ;
- L'approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre ;
- La réception de l'ouvrage.

Il est notamment acté dans la convention de mandat, les modalités de contrôle et de pilotage suivantes :

- Que Pré Bocage Intercom se réserve le droit d'effectuer à tout moment les contrôles techniques et administratifs qu'elle estime nécessaires et que Ter'Bessin devra laisser libre accès aux dossiers concernant l'opération ainsi qu'aux chantiers à Pré Bocage Intercom et à ses agents.
- Que le contenu du programme de travaux de chaque année sera soumis à l'avis d'un comité technique auquel seront conviées les représentants désignés de Pré-Bocage Intercom. La composition du comité technique sera précisée lors d'une prochaine délibération.
- Qu'un Comité de Pilotage, associant les représentants désignés par les deux parties prenantes, ainsi que d'autres partenaires associés à la mise en œuvre de la compétences GEMAPI est mis en place, au moins une fois par an, par Ter'Bessin.

Les modalités financières de la convention de mandat prévoient que :

- La charge financière des travaux est répartie entre les deux parties de manière territoriale. Lorsqu'une rive du cours d'eau située sur le territoire de Pré-Bocage Intercom est concernée par les travaux engagés par le délégataire Ter'Bessin, leur coût est supporté par Pré-Bocage Intercom.
- Pour la réalisation de son mandat, Ter'Bessin supporte l'ensemble des dépenses de fonctionnement et perçoit une contrepartie financière de Pré-Bocage Intercom ;
- La participation des parties étant prévisionnelle, un décompte annuel sera établi par Ter'Bessin, faisant apparaître le plan de financement annuel réel et comportant un état détaillé des dépenses réalisées ainsi que des recettes encaissées : contribution de Pré-Bocage Intercom, sommes reçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, subventions et aides diverses, produits et taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés, produits des emprunts, et justifiera du solde ainsi constaté.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Dépenses prévisionnelles par tranche et par lot pour Pré-Bocage Intercom :

Programmation 2023 -2024 sur le territoire de Pré-Bocage Intercom
Plan de financement pour la tranche 1 (2023)

Désignation	unité	Quantité	Prix (TTC) Estimation 2023	Prix financement AESN (70%)	Prix financement CRN (10%)	Prix Auto financement (20%)
Restauration légère	ml	3915	**9583 €**	6708,73	958,35	1916,50
Restauration moyenne	ml	1298	**5233 €**	3663,47	523,35	1046,70
Retrait clôture en travers	ml	2	**86,4 €**	60,48	8,60	17,28
Retrait mécanique arbre en travers	u	3	**648 €**	453,60	64,80	129,60
Traitement encombre	u	4	**345,6 €**	241,92	34,50	69,12
Ensemble lot 1			**15 896 €**	11127,20	1589,60	3179,20
Clôture	ml		**13847 €**	9692,90	1384,70	2769,40
Franchissement engin	u	3	**30240 €**	21168	3024	6048
Franchissement bovin	u	6	**27648 €**	19353,60	2764,80	5529,60
Aménagement d'abreuvoir	u	18	**23328 €**	16329,60	2332,80	4665,60
Circulation piscicole petit ouvrage	u	1	**3600 €**	2520	360	720
ensemble lot 2			**98663 €**	69064,10	9866,30	19732,60
Total Lot 1 et 2			**114559 €**	80191,30	11455,90	22911.80

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Plan de financement pour la tranche 2 (2024)

Désignation	unité	Quantité	Prix (TTC) Estimation 2024	Prix financement AESN (70%)	Prix financement CRN (10%)	Prix Auto financement (20%)
Restauration légère	ml	912	**2232,60 €**	1562,80	223,26	446,52
Restauration moyenne	ml	0	**0 €**	0	0	0
Retrait clôture en travers	ml	0	**0 €**	0	0	0
Retrait mécanique arbre en travers	u	0	**0 €**	0	0	0
Traitement encombre	u	0	**0 €**	0	0	0
Ensemble lot 1			**2232,60 €**	1562,80	223,26	446,52
Clôture	ml	485	**2793,60 €**	1955,52	279,36	558,72
Franchissement engin	u	2	**27936 €**	19555,20	2793,60	5587,20
Franchissement bovin	u	0	**0 €**	0	0	0
Aménagement d'abreuvoir	u	5	**6480 €**	4536	648	1296
Circulation piscicole petit ouvrage	u	0	**0 €**	0	0	0
ensemble lot 2			**37209,60 €**	26046,72	3720,96	7441,92
Total Lot 1 et 2			**39442.20 €**	27609,52	3944,22	7888,44

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Plan de financement pour la tranche 1 et 2 (2023/2024)

Désignation	unité	Quantité	Prix (TTC) Estimation 2023-2024	Prix financement AESN (70%)	Prix financement CRN (10%)	Prix Auto financement (20%)
Restauration légère	ml	4827	**11815,60 €**	8271,53	1181,61	2363,02
Restauration moyenne	ml	1298	**5233 €**	3663,47	523,35	1046,70
Retrait clôture en travers	ml	2	**86,40 €**	60,48	8,60	17,28
Retrait mécanique arbre en travers	u	3	**648 €**	453,60	64,80	129,60
Traitement encombre	u	4	**345,60 €**	241,92	34,50	69,12
Ensemble lot 1			**18128,60 €**	12690	1813,86	3625.72
Clôture	ml	2889	**16640,60 €**	11648,42	1664,06	3328,12
Franchissement engin	u	5	**58176 €**	38 908,80	5 558,40	11 116,80
Franchissement bovin	u	6	**27648 €**	19353,60	2764,80	5529,6
Aménagement d'abreuvoir	u	23	**29808 €**	20865,60	2980,80	5961,60
Circulation piscicole petit ouvrage	u	1	**3600 €**	2520	360	720
Ensemble lot 2			**135872,6 €**	95 110,82	13 587,26	27 174,52
Total Lot 1 et 2			**154001,20 €**	10 7800,82	15 400,12	30 800,24

La part d'autofinancement, calculée après la déduction des aides perçues par Ter'Bessin, est assurée à 100 % par Pré-Bocage Intercom qui s'engage à inscrire à son budget annuel les sommes correspondantes à la part d'autofinancement.

Le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage est disponible sous l'espace élus et sera joint à la présente délibération.

Comme exposé précédemment Pré-Bocage Intercom versera une contrepartie financière à Ter'Bessin concernant la charge financière résultant de l'animation (poste de Technicien rivière portée par Ter'Bessin). Cette charge financière (estimée à 6 000 €) sera précisée lors d'une prochaine délibération. Il en est de même de la composition du COTECH et du COPIL de suivi.

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Pré-Bocage Intercom et Ter'Bessin
- **D'APPROUVER** le plan de financement du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau (PPRE) du bassin de la Drôme (2023/2024)
- **DE S'ENGAGER** à inscrire aux budgets prévisionnels 2023 et 2024, les dépenses nécessaires à l'exécution du programme de travaux sur le territoire de Pré-Bocage Intercom
- **DE PRECISER** que le programme annualisé de travaux sur le territoire de Pré-Bocage Intercom sera validé annuellement en comité de pilotage organisé par Ter'Bessin
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

PRE-BOCAGE INTERCOM

Le Président,
Gérard LEGUAY

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20230208-20230208-25_DEL-DE
Date de télétransmission : 14/02/2023
Date de réception préfecture : 14/02/2023